

Picqué assigne l'Etat pour les échafaudages du Palais de Justice

BELGA

Mis en ligne le 06/04/2011

Le ministre-président bruxellois Charles Picqué a décidé d'assigner l'Etat fédéral en justice afin de l'obliger à démonter les échafaudages, selon lui illégaux, qui enserrant le Palais de justice, et à réaliser un ensemble de travaux de réparation, d'entretien, de conservation à ce bien classé, selon un calendrier précis.

"Le corset qui enserre le Palais de Justice depuis de trop nombreuses années doit disparaître", a-t-il affirmé, mercredi regrettant "l'absence d'ambition à l'égard de ce joyau architectural, qui dénote le mépris dans lequel l'Etat fédéral Fédéral tient sa capitale".

La Régie des Bâtiments a placé en 2005, sans autorisation, des échafaudages sur la façade avant dans le cadre de la réalisation d'études préalables à une intervention future.

Selon Charles Picqué qui était interrogé à ce sujet en commission de l'Aménagement du Territoire du parlement régional par Vincent Lurquin (Ecolo), la Régie des Bâtiments a été invitée à introduire une demande de permis d'urbanisme unique auprès du Fonctionnaire délégué de la Région bruxelloise.

En juillet dernier, celui-ci a refusé d'octroyer ce permis en estimant que la durée de la présence de l'échafaudage avait été largement suffisante pour réaliser l'étude de stabilité et l'état des lieux des façades et corniches de l'édifice, et que la présence de ces échafaudages nuisait aux qualités patrimoniale et urbanistique du Palais de Justice.

Pour le fonctionnaire-délégué, la sécurisation des passants peut être assurée par un dispositif moins "lourd". Le ministre-président a ajouté qu'il avait écrit à deux reprises à la Régie des Bâtiments en la mettant en demeure de procéder au démontage des échafaudages.

Ces courriers sont, selon lui, restés sans réponse.